

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

1/3 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – SECTEUR C1 –
RETROCESSION DES ESPACES PUBLICS

Pour mettre en œuvre le Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » sur le secteur C1, la Ville de Mons en Barœul a déclassé une emprise foncière lui appartenant afin de pouvoir la céder à l'opérateur CIRMAD (devenu Linkcity) en vue de la réalisation de l'immeuble « La Pépite ».

La construction et les aménagements qui y sont attachés sont aujourd'hui achevés.

L'acte de cession signé le 20 juillet 2016 prévoyait la rétrocession des espaces publics à la Ville après achèvement des travaux à titre gratuit.

Ainsi, le parvis et le mail Lamartine, désormais achevés, doivent être rétrocédés à la Ville par Linkcity.

Il s'agit des volumes 1 (246 m²) et 16 (129 m²) du nouvel état descriptif de division et des volumes 3 (226 m²) et 9 (21 m²) de l'état descriptif de division du métro ; soit un total de 622 m². Ces volumes sont repris au plan annexé à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération et notamment l'acte de rétrocession, à titre gratuit, pour lequel la commune sera assistée par Maître BEAUVALOT,
- d'incorporer les volumes précités dans le domaine public communal.